

Évaluation de la conférence

Intitulé de la conférence : *L'engagement dans l'écosystème*

Conférencière : Dr Mahmoudi Mourad

Organisée par : université de Bejaia

Nom et prénom : Belmir Sara

Statut : Docteure stagiaire

Filière / Spécialité : communication organisationnelle

Établissement : université de Bejaia

Année universitaire : 2025/2026

Introduction

Les universités algériennes connaissent ces dernières années de profondes mutations dans leurs rôles et leurs missions, notamment dans un contexte mondial marqué par la transition vers une économie de la connaissance, où l'université devient un acteur central dans la production et la valorisation du savoir. Son rôle ne se limite plus à la formation académique traditionnelle, mais s'étend désormais à la contribution effective au développement économique et social, à travers le soutien à l'innovation et la promotion de l'entrepreneuriat.

Dans ce cadre, l'entrepreneuriat s'impose comme l'un des axes stratégiques majeurs au sein de l'université algérienne, en tant que mécanisme efficace permettant de transformer les idées en projets concrets et d'orienter les résultats de la formation universitaire vers la création de valeur économique. Cette dynamique a été renforcée par plusieurs réformes et dispositifs, notamment le décret ministériel n°1275 de septembre 2022, qui a constitué un tournant décisif dans la conception du lien entre formation académique et projet entrepreneurial.

Ainsi, l'université algérienne traverse une phase de transition importante, passant d'un modèle traditionnel centré sur la transmission des connaissances théoriques à un modèle plus ouvert, visant à intégrer l'étudiant dans une dynamique d'innovation et d'entrepreneuriat. Dans cette perspective, ce travail se propose d'analyser l'état actuel de l'écosystème entrepreneurial au sein de l'université algérienne, en mettant en évidence ses caractéristiques, ses limites, ainsi que les actions susceptibles d'en améliorer l'efficacité.

1. L'état actuel de l'entrepreneuriat universitaire en Algérie (vision actuelle)

L'écosystème entrepreneurial au sein de l'université algérienne a connu, ces dernières années, des transformations profondes, notamment à la suite de la mise en place du **décret ministériel n°1275 (septembre 2022)**, qui a introduit le dispositif « diplôme universitaire – entreprise innovante / brevet d'invention ». Cette réforme a contribué à redéfinir le rôle de l'université, en la faisant évoluer d'un simple espace de production de savoir théorique vers un véritable levier de création de projets économiques.

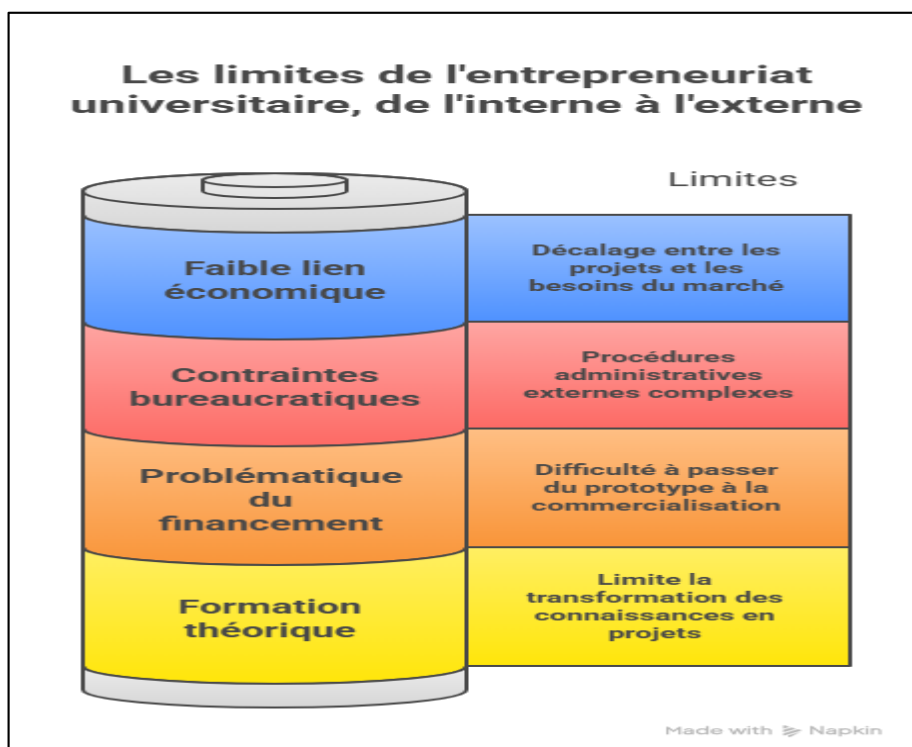
Dans cette dynamique, plusieurs éléments caractérisent la situation actuelle :

- **Une transformation du rôle de l'université** : celle-ci n'est plus uniquement un lieu de formation, mais devient un espace de production d'initiatives entrepreneuriales et de création de start-ups. Elle constitue ainsi une véritable pépinière d'idées innovantes et un cadre de formation à l'entrepreneuriat.
- **Le cadre réglementaire (décret 1275)** : ce dispositif permet aux étudiants de substituer le mémoire de fin d'études classique par un projet de création d'entreprise ou un brevet d'invention, introduisant ainsi une dimension concrète et appliquée à la formation universitaire, et renforçant le lien entre études et activité économique.
- **Les structures d'accompagnement** : la majorité des universités algériennes disposent aujourd'hui d'incubateurs universitaires, de maisons de l'entrepreneuriat ainsi que de Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI), qui assurent l'accompagnement des étudiants dans le développement de leurs projets.
- **La reconnaissance du statut d'« étudiant-entrepreneur »** : un cadre juridique a été instauré afin de permettre à l'étudiant de gérer son projet tout en poursuivant ses études, avec la possibilité de bénéficier d'une année de congé académique dédiée à l'entrepreneuriat.
- **La transition numérique** : des plateformes numériques, telles que « Istibsar » et « Label », ont été mises en place afin de faciliter l'obtention du statut de start-up ou de projet innovant, traduisant une volonté de digitalisation et de simplification des procédures.

2. Les limites de l'entrepreneuriat universitaire

Malgré ces avancées significatives, l'écosystème entrepreneurial universitaire demeure confronté à plusieurs limites structurelles et fonctionnelles, parmi lesquelles :

- **L'écart entre formation théorique et application pratique** : dans plusieurs disciplines, la formation à l'entrepreneuriat reste essentiellement théorique, ce qui limite la capacité des étudiants à transformer leurs connaissances en projets concrets.
- **La problématique du financement** : les projets universitaires rencontrent des difficultés à passer de la phase de prototype à la phase de commercialisation, en raison du manque de capitaux et de la faible implication des mécanismes de financement à risque (Venture Capital), ainsi que de la prudence des institutions bancaires traditionnelles.
- **Les contraintes bureaucratiques** : bien que des facilités soient offertes au niveau universitaire, les procédures administratives externes (création d'entreprise, fiscalité, immatriculation) demeurent complexes et constituent un frein pour les étudiants entrepreneurs.
- **Le faible lien avec le tissu économique** : la coopération entre l'université et les entreprises reste limitée, ce qui engendre parfois un décalage entre les projets développés et les besoins réels du marché.



3. Les actions proposées pour améliorer l'efficacité de l'écosystème

Afin de renforcer l'efficacité de l'entrepreneuriat universitaire et de favoriser son impact économique, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- **Généralisation de la formation à l'entrepreneuriat :**
 - intégrer des modules d'« entrepreneuriat et d'innovation » dans tous les cursus universitaires, y compris les sciences humaines et sociales ainsi que les filières médicales et techniques.
- **Création de Fab Labs universitaires :** mettre à disposition des étudiants des espaces techniques équipés (impression 3D, outils de prototypage, technologies avancées) afin de leur permettre de concrétiser leurs idées et de développer des prototypes à moindre coût.
- **Renforcement des mécanismes de financement :** mettre en place des fonds d'amorçage (Seed Funding) au niveau universitaire ou en partenariat avec le secteur privé, afin de soutenir les projets innovants dès leurs premières étapes.
- **Développement de l'accompagnement post-création :** assurer un suivi des projets au-delà de la phase universitaire, avec un accompagnement technique, juridique et administratif pouvant s'étendre sur une période de deux à trois ans après la création de l'entreprise.
- **Promotion de l'innovation ouverte (Open Innovation) :** encourager les entreprises à collaborer avec les universités en proposant des problématiques réelles que les étudiants peuvent résoudre à travers leurs projets, garantissant ainsi l'adéquation entre innovation et besoins du marché.
- **Ouverture à l'international :** encourager la participation des étudiants à des concours internationaux et renforcer les liens entre les incubateurs universitaires algériens et les réseaux internationaux, afin de favoriser le partage d'expériences et l'accès aux marchés internationaux.

Améliorer l'entrepreneuriat universitaire

Formation à l'entrepreneuriat

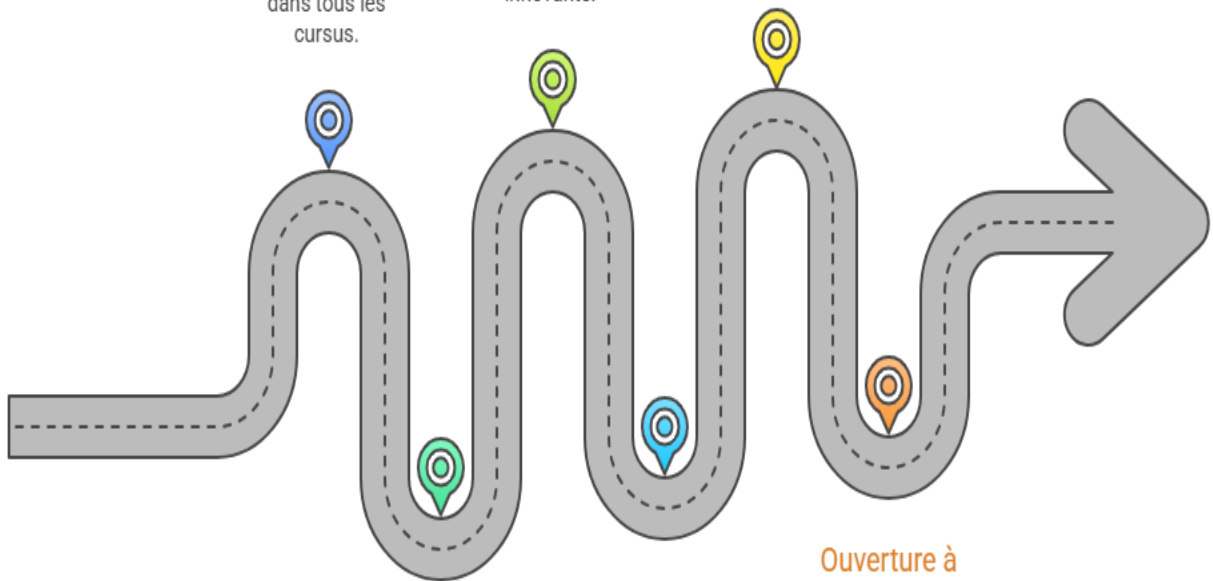
Intégrer des modules d'entrepreneuriat dans tous les cursus.

Renforcement du financement

Mettre en place des fonds d'amorçage pour les projets innovants.

Promotion de l'innovation ouverte

Encourager la collaboration entre les entreprises et les universités.



Création de Fab Labs

Fournir des espaces techniques pour le prototypage.

Accompagnement post-crédation

Offrir un soutien technique et juridique aux nouvelles entreprises.

Ouverture à l'international

Favoriser la participation aux concours internationaux et aux réseaux.

Conclusion

Au regard de ce qui précède, il apparaît que l'entrepreneuriat au sein de l'université algérienne a connu une évolution qualitative significative, marquée par son passage d'une activité secondaire ou complémentaire à un choix stratégique, encadré juridiquement et institutionnellement, visant à renforcer le rôle de l'université en tant qu'acteur clé du développement économique. Les réformes récentes, en particulier le décret ministériel 1275, ont contribué à instaurer un environnement favorable à l'innovation et à mettre en place des mécanismes d'accompagnement permettant aux étudiants de concrétiser leurs idées sous forme de projets réels.

Cependant, malgré ces avancées, le système demeure confronté à plusieurs défis liés principalement à l'écart entre la formation théorique et la pratique, aux difficultés de financement, ainsi qu'au manque de liaison avec l'environnement socio-économique. Ces limites nécessitent la mise en œuvre d'efforts supplémentaires afin de renforcer l'efficacité de cet écosystème.

Dans cette perspective, le passage d'une phase de structuration à une phase de véritable autonomisation constitue l'enjeu majeur pour les années à venir. Cela implique de renforcer la culture entrepreneuriale, de développer les mécanismes de soutien et d'accompagnement, et de consolider les partenariats entre l'université et le secteur économique. Ainsi, l'avenir de l'entrepreneuriat universitaire en Algérie dépendra de la capacité à transformer cette dynamique institutionnelle en une véritable force productive, capable de générer des entreprises innovantes, compétitives et créatrices de valeur, contribuant ainsi de manière significative au développement durable du pays.